

LES SYSTÈMES VIANDE BOVINE FACE AU BILAN DE SANTÉ DE LA PAC

Incidences et adaptations en Normandie



La Politique Agricole Commune (PAC) connaît depuis 1992, de fréquentes révisions. La nouvelle réforme dite du "bilan de santé de la PAC" adoptée en novembre 2008, laisse une marge de manœuvre importante aux États membres en terme de mise en œuvre nationale. Les choix français ont été annoncés par le Ministre en charge de l'agriculture et de la pêche en février 2009. L'essentiel des mesures s'applique à partir de 2010 et restera en vigueur jusqu'en 2013.

Ce document a pour objectifs de :

- rappeler les principaux points de la réforme,
- évaluer l'impact du bilan de santé de la PAC sur les aides perçues pour les principaux systèmes bovins viande de Normandie,
- proposer des solutions techniques pour s'adapter au mieux aux nouveaux soutiens,
- préciser les leviers techniques qu'il est possible d'activer dans ce contexte économique difficile.

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS LIÉES AU BILAN DE SANTÉ DE LA PAC

Découplage des aides et revalorisation des DPU :

La presque totalité des aides est découplée. Une partie des montants libérés par ce découplage est reversée sous forme de DPU et l'autre partie finance l'article 63. Ce dernier permet une revalorisation des DPU sur la base des surfaces historiques en herbe, maïs et légume.

Modulation et prélèvement :

Un prélèvement de 5 % s'applique sur toutes les aides du 1^{er} pilier (DPU et PMTVA). Ce prélèvement finance l'article 68.

La modulation (10 % en 2012), s'applique sur la totalité des aides. Cette dernière finance les aides au développement rural (PHAE, MAE, ICHN).

Aides 2012 – Bilan de Santé

Source : Réseaux d'élevage bovins viande Normandie

	Dotation DPU	Aides couplées
Aides initiales		
DPU historiques	100 %	-
Aides découplées :		
- PAB gros bovins	87 %	-
- PAB veaux	87%	-
- COP	45 %	-
- Compléments protéagineux	100 %	-
- PMTVA (0 à 40 PMTVA)	49 % à 50 €	200 €
(41 PMTVA et +)	49 % à 50 €	176 €
Article 63		
DPU herbe charg. ≥ 0,8 UGB/ha	0 à 50 ha	80 €/ha
	51 ha et +	35 €/ha
DPU maïs (maxi 15 ha)		20 €/ha
DPU légume		100 €/ha

Les nouvelles aides de l'article 68 :

Ce sont les seules aides incitatrices du bilan de santé de la PAC. Elles s'appuient sur des réalisations annuelles et non sur un historique. L'article 68 regroupe également les aides liées à la diversité des assolements, les primes à la brebis et à la chèvre, assurance récolte...

Aides couplées 2012

Source : Réseaux d'élevage bovins viande Normandie

Article 68	
Légumineuses (à l'implantation) et protéagineux	100 €/ha
Soutien à l'agriculture biologique :	
- Prairies permanentes	80 €/ha
- Cultures et prairies temporaires	100 €/ha
Veaux sous la mère label ou agro bio	36 à 72 €/veau

Ces aides sont soumises au respect des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE).

Trois nouvelles règles s'appliquent :

- A compter de 2011, sur la base des déclarations de surfaces 2010, chaque exploitant se verra attribuer deux références : une relative au pâturage permanent (PP et PT5) et l'autre aux prairies temporaires (PT). La totalité des surfaces en pâturage permanent devra être maintenue ainsi qu'au moins la moitié des surfaces en prairies temporaires.
- Maintien des particularités topographiques (1 % de la SAU en 2010 à 5 % en 2012) : haies, talus, fossés...
- Obligation de couvrir les bordures de tous les cours d'eau avec des bandes enherbées appelées "bandes tampons", selon une carte départementale.



Normandie

CONSÉQUENCES DU BILAN DE SANTÉ DE LA PAC SUR LES SYSTÈMES BOVINS VIANDE EN NORMANDIE

5 systèmes représentatifs, deux naisseurs herbagers, deux polyculteurs éleveurs et un éleveur en agriculture biologique, sont retenus pour mesurer l'incidence du bilan de santé de la PAC. Les graphiques suivants reprennent l'évolution des aides couplées, découplées, prélèvement, modulation avant et après le bilan de santé.

56 Vaches allaitantes
25 JB/an
157 ha de SAU
42 ha de prairies
6,5 ha de maïs
108,5 ha de cultures de vente
2,2 UGB/ha de SFP
50 PMTVA
Aides totales en 2008 : 434 €/ha

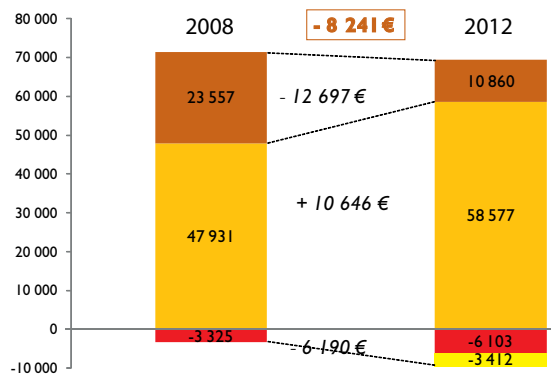
■ Aides découplées ■ Aides couplées
■ Modulation ■ Prélèvement

90 JB/an
120 ha de SAU
1,5 ha de prairies
6 ha de maïs
112 ha de cultures de vente
Aides totales en 2008 : 483 €/ha



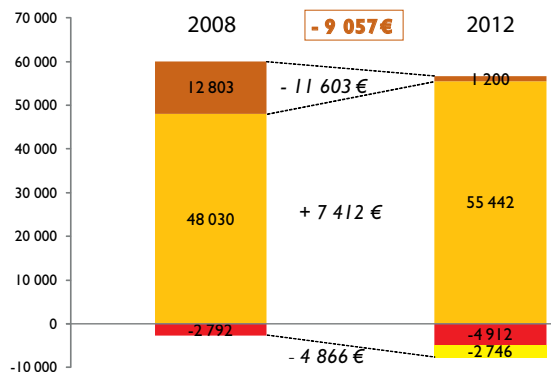
Conséquences du bilan de santé de la PAC sur les aides du système Polyculteur Naisseur Engraisseur de JB

Source : Réseaux d'élevage bovins viande Normandie



Conséquences du bilan de santé de la PAC sur les aides du système Polyculteur Engraisseur de JB

Source : Réseaux d'élevage bovins viande Normandie



Une chute importante des soutiens pour les polyculteurs éleveurs

Ces systèmes sont pénalisés par le bilan de santé de la PAC. La modulation et le prélèvement impactent de façon importante les aides couplées et découplées. Plus la part de culture est importante plus les effets du découplage, de la modulation et du prélèvement sont élevés. Pour ces deux systèmes, la baisse du montant global des primes est de 12 à 15 % soit 50 à 75 €/ha.

Une faible incidence pour les herbagers

La revalorisation des DPU liée à l'importance de l'herbe dans ces systèmes laissait présager que les exploitations herbagères profiteraient du bilan de santé de la PAC. Au final l'incidence est faible : entre 0 et - 2 % d'évolution sur le montant net des aides. La modulation et le prélèvement réduisent l'avantage acquis par la revalorisation des DPU liée aux surfaces en herbe.

72 Vaches allaitantes
72 ha de prairie
1,55 UGB/ha de SFP
80 PMTVA
Aides totales 2008 : 438 €/ha



100 Vaches allaitantes
125 ha de prairie
1,18 UGB/ha de SFP
100 PMTVA
Aides totales en 2008 : 286 €/ha
PHAE : 7600 €

L'agriculture biologique plutôt favorisée par la réforme

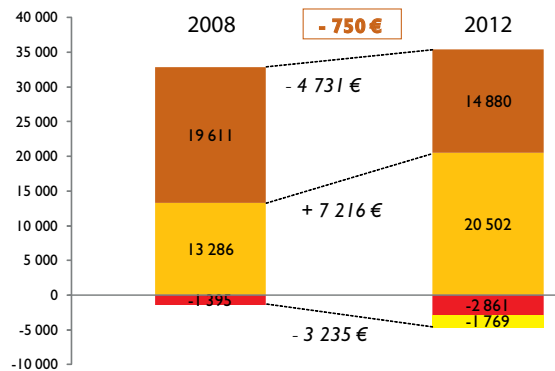
Ces exploitations bénéficient de la nouvelle aide au soutien à l'agriculture biologique. Dans cet exemple, elle représente 8 560 € avant modulation. En revanche, le non cumul de cette aide avec la PHAE (7 600 €), entraîne une quasi stabilité du montant global des aides dans ce système : + 882 € soit une évolution de 3 % du montant des aides.

65 Vaches allaitantes
15 bœufs
107 ha de prairies
1,11 UGB/ha de SFP
65 PMTVA
Aides totales en 2008 : 279 €/ha
PHAE initiale : 7 600 €



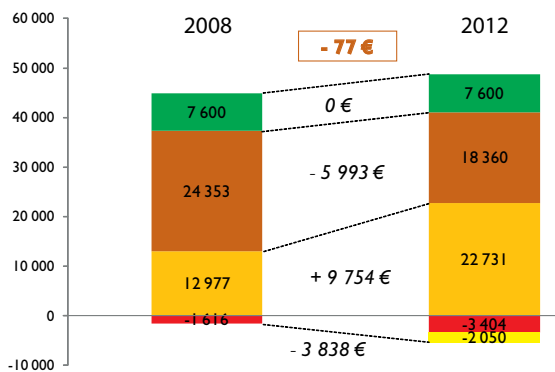
Conséquences du bilan de santé de la PAC sur les aides du système Naisseur herbager (72 VA - 72 ha de prairie)

Source : Réseaux d'élevage bovins viande Normandie



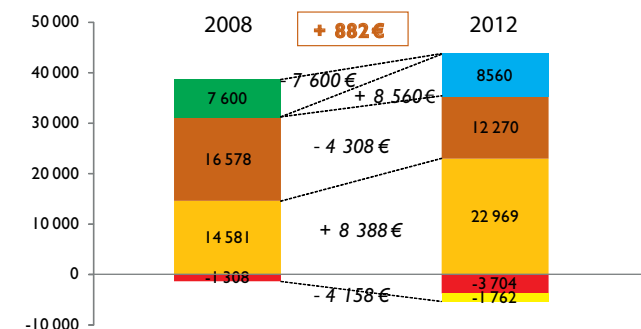
Conséquences du bilan de santé de la PAC sur les aides du système Naisseur herbager (100 VA - 125 ha de prairie)

Source : Réseaux d'élevage bovins viande Normandie



Conséquences du bilan de santé de la PAC sur les aides du système Naisseur Engraisseur en agriculture biologique

Source : Réseaux d'élevage bovins viande Normandie



Un impact du bilan de santé à relativiser face aux variations de conjoncture

Pour le système **polyculteur Naisseur Engraisseur de JB**, l'application du bilan de santé se traduit par une diminution des aides de 8 241 € soit une baisse de 10 % de l'EBE 2008. Dans ce système entre 2006 et 2009, la conjoncture a entraîné une variation de l'EBE du simple au double.

L'incidence de l'application du bilan de santé doit être relativisée au regard des variations de conjoncture observées sur les dernières années.

Pour les deux systèmes présentés, la forte volatilité des prix des produits et des charges a généré des variations sans commune mesure avec les impacts du bilan de santé de la PAC.

Pour le système **Naisseur herbager**, l'application du bilan de santé se traduit par une diminution des aides de 750 € soit une baisse de 2 % de l'EBE 2008. Entre 2006 et 2009, la conjoncture a entraîné, dans ce système, des variations d'EBE d'un tiers.

Les effets conjoncturels sont dans ces deux exemples nettement plus importants que le seul effet du bilan de santé. Néanmoins, ces effets se cumulent en cas de conjoncture difficile.

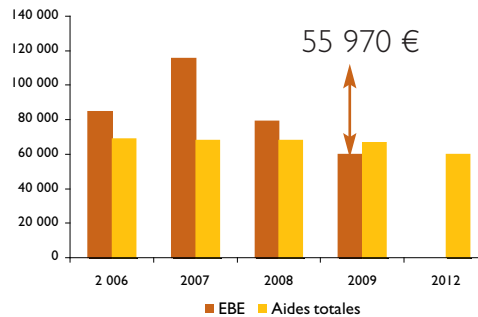
LES VOIES D'ADAPTATIONS DANS LE CADRE DES NOUVEAUX SOUTIENS

Face aux conséquences plutôt négatives du bilan de santé de la PAC sur le montant global des aides, seul l'article 68, au travers des aides spécifiques à l'agriculture biologique, aux légumineuses et protéagineux offre un caractère incitatif.

Nous avons mesuré l'intérêt économique de la mise en place de ces mesures sur des exploitations herbagères et polyculture élevage. Au besoin, les assolements, la conduite des prairies ou les effectifs ont été modifiés.

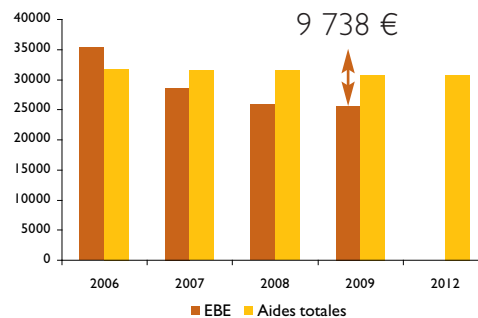
L'effet Bilan de Santé comparé aux évolutions d'EBE Système Polyculteur Naisseur Engraisseur de JB

Source : Réseaux d'élevage bovins viande Normandie



L'effet Bilan de Santé comparé aux évolutions d'EBE Système Naisseur herbager (72 VA - 72 ha)

Source : Réseaux d'élevage bovins viande Normandie



Systèmes herbagers (cf. page 5)

- Conversion à l'agriculture biologique
- Mise en place d'un contrat « Système Fourrager Econome en Intrants » (SFEI)

Systèmes polyculteurs éleveurs (cf. page 6)

- Introduction d'une légumineuse et utilisation dans l'alimentation hivernale
- Développement de la culture de protéagineux et utilisation pour l'alimentation du troupeau

CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

La mise en place de l'aide au soutien à l'agriculture biologique (SAB) dans le cadre du bilan de santé de la PAC amène un intérêt nouveau à la conversion.



Evolution résultats économiques

Produit viande	- 5 471 €
Charges SFP	- 10 905 €
Charges concentré	+ 6 916 €
Charges animales	- 2 926 €
Charges de structure	+ 714 €
Soutien AB	+ 9 000 €
PHAE (non cumulable)	- 7 600 €
Variation d'EBE	+ 2 130 €

Le système :

Les résultats décrits ci-dessous sont issus de simulations sur une exploitation de type naisseur herbager avec : 1,8 UMO, 125 ha de prairie et 100 PMTVA. Pour ce système, l'EBE 2008 est de 28 590 €. En 2012, après application du Bilan de santé PAC et à conjoncture constante, l'EBE est de 28 537 €.

Ce qui change dans le système

Source : Réseaux d'élevage bovins viande Normandie

	Conventionnel	→	Bio
Troupeau charolais	100 vaches allaitantes 148 UGB 1,18 UGB/ha SF		85 vaches allaitantes 128 UGB 1,02 UGB/ha SFP
N/P/ minéral	40/10/30		0/0/0
Pâturage printemps	45 ares/UGB		52 ares/UGB
Pâturage été/automne	85 ares/UGB		97 ares/UGB
Récolte foin	59 ha – 4,1 tMS/ha		57 ha – 3,7 tMS/ha
Concentré / UGB – prix	450 kg – 227 €/T		450 kg – 380 €/T

Résultats :

En situation initiale, ce système bénéficie de la PHAE. Celle-ci n'étant pas cumulable avec le SAB, l'EBE progresse seulement de 2 130 € (+ 7,5 %). Sur le même type d'exploitation qui ne toucherait pas la PHAE, l'augmentation de l'EBE serait plus significative. La suppression de la fertilisation minérale génère une baisse de charge importante. A l'inverse, le coût alimentaire progresse compte tenu du prix élevé des concentrés bio. La diminution de la production de viande bovine répond à la nécessité d'atteindre l'autonomie alimentaire. Elle n'est pas totalement compensée par les plus-values sur les bovins. Seuls les bovins sortis en boucherie bénéficient d'une plus-value de 0,5 €/kg de carcasse. Dans la simulation, les brouillards sont commercialisés dans le circuit conventionnel. La réduction du cheptel nécessite un moindre besoin en financement, en places de bâtiment et permet une réduction des temps de travaux d'astreinte.

MISE EN PLACE D'UN CONTRAT SFEI

Pour des exploitations herbagères ayant de faibles consommations d'intrants, il est possible dans le cadre des mesures agro environnementales de s'engager sur un contrat type SFEI.

Cette mesure concerne les exploitations ayant au minimum 55 % d'herbe dans la SAU et 75 % d'herbe dans la SFP. Elle s'applique sur toute la Haute-Normandie, en revanche, elle est zonée sur les 3 départements Bas Normands.

Les obligations du cahier des charges de cette mesure reposent sur une limitation de la fertilisation minérale, des traitements et de l'apport de concentrés aux animaux. En contre partie de ces exigences, une aide de 130 €/ha est versée sur les 5 années du contrat avec un plafond de 7 600 € par exploitation.

Evolution résultats économiques

Aides (SFEI)	+ 7 600 €
Charges SFP (engrais)	- 3 600 €
Charges alimentaires (foin)	+ 8 000 €
Charges de structure	+ 627 €
Variation d'EBE	+ 2 573 €

Le système :

Les résultats décrits ci-dessous sont issus de simulations sur une exploitation de type naisseur herbager avec : 1 UMO, 72 ha de prairie, 72 VA et 112 UGB. Pour ce système, l'EBE en conjoncture 2008 est de 26 114 €. En 2012, après application du Bilan de santé PAC et à conjoncture constante, l'EBE est de 25 597 €.

Ce qui change dans le système

Source : Réseaux d'élevage bovins viande Normandie

	Avant	→	Après
N/P/K minéral	70/30/45		30/20/30
pâturage au printemps :	35 ares/UGB		42 ares/UGB
pâturage été/automne :	65 ares/UGB		70 ares/UGB
Fauche : 1er cycle	35,5 ha		28,2 ha
2ème cycle	5,5 ha		0
Total récolté	172 tMS		99 tMS

Résultats :

Dans cet exemple, l'EBE progresse de 10 % sans évolution de cheptel. La réduction de la fertilisation minérale conduit à baisser le chargement au pâturage. Pour le même effectif, la surface à faucher sera réduite en 1ère coupe et supprimée à la 2^{ème}. De plus, le rendement des surfaces fauchées se trouvera réduit (limitation de la fertilisation minérale). On observe un déficit de 73 tMS qui est compensé par un achat de 80 tonnes de foin. La mise en place de ce contrat a pour conséquence d'augmenter le niveau d'aides de 7 600 €, de réduire le poste engrais et le poste mécanisation (carburant). A l'inverse, les charges d'aliments progressent avec l'achat de foin (8 000 €). Le suivi des engagements de ce contrat impose des enregistrements supplémentaires et entraîne une pression de contrôle plus importante.

INTRODUCTION D'UNE LÉGUMINEUSE DANS L'ASSOLEMENT ET UTILISATION DANS L'ALIMENTATION HIVERNALE

La mise en place d'une légumineuse, aidée à hauteur de 100 € par ha à l'implantation, peut être envisagée dans les exploitations de polyculture élevage. La luzerne, retenue dans l'exemple, peu exigeante en intrants et résistante à la sécheresse constitue une excellente tête d'assolement. Elle peut produire 11 à 12 T MS/ha en 3 coupes (foin, ensilage ou enrubannage) et être utilisée en complément du maïs ensilage ou de la pulpe surpressée. La luzerne permet de diminuer la surface en maïs et réduire les achats de tourteaux.

Evolution résultats économiques

Aides SFP	+ 68 €
Charges SFP	+ 630 €
Charges aliment	- 3 069 €
Marges cultures	- 520 €
Charges de structure	+ 422 €
Variation d'EBE	+ 1 565 €

Le système :

Les résultats décrits ci-dessous sont issus de simulations sur une exploitation de type polyculteur naisseur avec : 2 UMO, 190 ha, 80 VA et 137 UGB. Pour ce système, l'EBE en conjoncture 2008 est de 83 378 €. En 2012, après application du Bilan de santé PAC et à conjoncture constante, l'EBE est de 77 346 €.

Ce qui change dans le système

Source : Réseaux d'élevage bovins viande Normandie

	Avant	→	Après
Surfaces : Maïs	8,5 ha		5,5 ha
Luzerne	0		4 ha – 11,5 tMS/ha
Blé	50 ha		49 ha
Achat tourteau de soja	22 T		12,7 T

Résultats :

Dans cet exemple, l'introduction de 4 ha de luzerne permet une progression de l'EBE de 1 565 € (+ 2,5 %). Sa mise en place entraîne une diminution de la surface en maïs de 3 ha, de 1 ha de blé et une réduction des achats de tourteau de 9,3 tonnes. Les charges d'alimentation sont en baisse de 3 069 €. A l'inverse les charges de SFP progressent de 630 € en raison du coût des chantiers de récolte de la luzerne.

DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DE PROTÉAGINEUX ET UTILISATION DANS L'ALIMENTATION DU TROUPEAU

La culture des protéagineux peut être envisagée dans les exploitations de polyculture élevage. Ne nécessitant pas d'azote, elle constitue une très bonne tête d'assolement. Les protéagineux (pois, féveroles) peuvent facilement être utilisés dans les rations, en particulier pour l'engraissement et permettent de réduire les achats de tourteaux.

Evolution résultats économiques

Aides	+ 900 €
Charges aliment	- 915 €
Marges cultures	+ 2 114 €
Charges de structure	+ 871 €
Variation d'EBE	+ 3 058 €

Le système :

Les résultats décrits ci-dessous sont issus de simulations sur une exploitation de type polyculteur naisseur engraisseur avec : 1,5 UMO, 157 ha, 56 VA et 106 UGB. Pour ce système, l'EBE en conjoncture 2008 est de 45 635 €. En 2012, après application du Bilan de santé PAC et à conjoncture constante, l'EBE est de 39 975 €.

Ce qui change dans le système

Source : Réseaux d'élevage bovins viande Normandie

	Avant	→	Après
Surfaces : Pois	12 ha		22 ha (dont 8 ha autoconsommée)
Céréales	66 ha		57 ha
Maïs ensilage	6,5 ha		5,5 ha
Achat tourteau	20 T		0 T
Achat de pulpes déshydratée	30 T		15 T

Résultats :

L'augmentation de la surface en pois de 10 ha entraîne une progression de l'EBE de 3 058 € (+ 7,5 %). L'utilisation d'une partie (8,5 ha) dans l'alimentation des animaux permet de supprimer l'achat de tourteau, de réduire les achats de pulpe (- 10 T) et de diminuer la surface en maïs ensilage (- 1 ha). Les charges d'alimentation reculent de 915 € et les marges cultures progressent de 2 114 €. La simulation prend en compte l'augmentation des charges de structures liées à l'investissement dans l'installation de stockage. Les pois peuvent être utilisés dans l'alimentation des animaux, après broyage grossier, aplatisage ou trempage.

LES AUTRES LEVIERS D'AMÉLIORATION DU REVENU

Les effets mitigés des mesures incitatives du bilan de santé de la PAC nous amènent à évaluer les autres voies d'amélioration du revenu des exploitations au travers de : la productivité, la valorisation du produit et la maîtrise des charges opérationnelles.

Améliorer la productivité du troupeau

La productivité du troupeau reflète la maîtrise de la conduite du troupeau (alimentation, reproduction, sanitaire, génétique, renouvellement...).

La productivité numérique dépend de la fertilité, de la gémellité ainsi que de la mortalité des veaux. Ce critère est déterminant dans les troupeaux allaitants avec un objectif d'au moins 90 veaux par an pour 100 vaches. Une variation de 5 %, sur un troupeau naisseur de 80 vaches a une incidence de 2 500 à 3 000 €, soit 10 % de l'EBE.

Un intervalle vêlage-vêlage (IVV) moyen élevé et une proportion importante d'IVV supérieure à 400 jours sont synonymes de vaches conservées improductives et d'un étalement des vêlages. Passer d'un IVV de 385 à 365 jours, c'est 4 veaux supplémentaires à sevrer par an pour un troupeau de 80 vaches.

Elever le niveau génétique

L'amélioration du niveau génétique permet d'augmenter le potentiel de croissance, l'efficacité alimentaire, le poids et la conformation des animaux, mais aussi les qualités d'élevage (fertilité, conditions de vêlage, aptitude laitière). Une

conduite génétique raisonnée passe par le recours à l'insémination artificielle, un choix réfléchi des taureaux de monte naturelle et la sélection des mères.

Une expérimentation de 12 ans menée au Lycée Agricole de Vaseix (Haute Vienne) a comparé les résultats d'une sélection empirique (sans outil) et d'une sélection valorisant les outils de l'amélioration génétique (contrôle de performance, insémination artificielle, taureaux de monte naturelle sélectionnés). La conduite raisonnée de la génétique a permis d'améliorer le poids de carcasse des animaux vendus de 15 Kg pour les taurillons et les vaches de réforme et de 19 Kg pour les génisses. Le prix des vaches était également supérieur de 0,12 €/Kg de carcasse. Au final, la marge était améliorée de 78 €/UGB. Ramenée à l'échelle d'un système Naisseur Engraisseur de taurillons de 80 vaches, l'augmentation de l'EBE est de l'ordre de 7 000 €, soit 20 à 25 %.

Mieux valoriser les produits

Les filières qualité :

La production d'animaux de boucherie de race allaitante est en concurrence sur le marché avec les viandes issues du troupeau laitier et/ou les produits importés. Il est donc important que la spécificité de ces animaux soit reconnue. C'est l'objectif des filières qui s'appuient sur une démarche de qualification et proposent des plus-values qui peuvent atteindre 0,20 €/Kg de carcasse.

Il existe aussi dans certaines régions des démarches qui permettent d'améliorer la valorisation des broutards (filières non OGM pour l'exportation sur l'Italie).

Les circuits courts

La vente directe auprès des boucheries ou la vente en caissettes permettent de mieux valoriser les animaux. Dans ce dernier cas, le gain peut être de 1,5 à 2 € nets par Kg de carcasse cependant il doit être mis en relation avec les investissements et le temps nécessaire pour gérer cette activité.

Tirer un meilleur profit de l'herbe

Au travers de la gestion de l'herbe, principale voire unique ressource alimentaire du troupeau allaitant, il est possible d'améliorer la qualité des fourrages en mettant en place un pâturage tournant et une récolte précoce d'enrubannage, d'ensilage ou de foin.

L'optimisation de la conduite des prairies par rapport à une conduite simplifiée améliore l'EBE de l'ordre de 3 000 € soit de 10 % (d'après une simulation réalisée par les réseaux d'élevage de Normandie sur un système Naisseur herbager de 80 VA).

Les différents leviers techniques présentés permettent d'améliorer l'EBE de 5 à 25 %. Dans un contexte difficile et face à cette nouvelle réforme, leur activation est nécessaire pour assurer la pérennité des systèmes allaitants en place.

CONCLUSION

Cette réforme s'applique dès 2010 et atteindra son rythme de croisière en 2012.

Le découplage des aides animales et des aides aux cultures a pour effet d'accorder moins de soutiens directs aux productions et plus à l'exploitation. Les conséquences économiques sont variables en fonction du système d'exploitation. La revalorisation des DPU permet de maintenir le niveau des aides chez les herbagers alors qu'il baisse significativement chez les polyculteurs-éleveurs. Les systèmes en agriculture biologique avec PHAE voient leur niveau de soutien peu augmenter compte tenu du non cumul de la PHAE avec l'aide au soutien à l'agriculture biologique.

Le bilan de santé de la PAC offre quelques pistes d'adaptations qui ont été simulées sur 2 types d'exploitations :

- Les exploitations herbagères : conversion à l'agriculture biologique et contractualisation d'une MAE (SFEI).
- Les exploitations de polyculture élevage avec la recherche d'autonomie alimentaire : mise en place de légumineuse et développement des protéagineux.

Ces adaptations ne permettent de limiter que partiellement la baisse de revenu pour les systèmes pénalisés par le bilan de santé. C'est pourquoi différents leviers peuvent être mis en œuvre individuellement ou de façon complémentaire :

- Améliorer la productivité du troupeau
- Elever le niveau génétique
- Mieux valoriser les produits
- Tirer un meilleur profit de l'herbe

Le bilan de santé s'inscrit dans le prolongement des changements de politique des soutiens européens impulsés en 2003. Les mesures mises en œuvre ne porteront que sur une période très limitée (2010 à 2013) puisque dès 2014 entrera en vigueur une autre PAC, avec des priorités redéfinies, un budget redimensionné, d'autres répartitions ...

Compte tenu des différentes possibilités d'adaptations et des leviers à envisager et à mettre en œuvre, l'équipe des Réseaux d'Élevage reste à votre disposition pour vous aider à faire les bons choix.

Pour en savoir plus

Coordination

Philippe Tresch
Institut de l'Élevage
Tél. 03 22 33 64 73
philippe.tresch
@inst-elevage.asso.fr

Réseau Bovins viande Normandie

Régis Laffay
Haute Normandie
Chambre d'Agriculture de l'Eure et Seine Maritime
Tél. 02 32 47 35 50
06 82 55 77 78
regis.laffay@eure.chambagri.fr

Jean-Claude Dorenlor
Chambre d'Agriculture de la Manche
Tél. 02 33 06 49 61
jdorenlor
@manche.chambagri.fr

Perine Gehin
Chambre d'Agriculture du Calvados
Tél. 02 31 70 25 83
perine.gehin
@calvados.chambagri.fr

Patrick Cartoux
Chambre d'Agriculture de l'Orne
Tél. 02 33 31 48 00
patrick.cartoux
@orne.chambagri.fr



LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCEURS

Ce document a reçu l'appui financier du Casdar, de France AgriMer, du Conseil Régional de Haute-Normandie et de Basse-Normandie, du Conseil Général de l'Eure et de la Chambre d'Agriculture de Normandie.



Jun 2010